



Communiqué de presse

Aujourd'hui, 28 mai, journée internationale de l'hygiène menstruelle, nous lançons une pétition réclamant une réelle transparence de la composition des protections périodiques - en réponse au décret « transparence » proposé par le gouvernement l'année dernière

#afficheta compo



« Chaque femme saura ce qu'il y a dans son tampon ou sa serviette »

Cette phrase, c'est Olivier Véran, alors Ministre de la santé en 2022, qui l'a prononcée pour annoncer la promulgation d'un décret sur la transparence de la composition des protections périodiques. Aujourd'hui, on y est pas du tout, et il y a urgence à se mobiliser en cette journée internationale de l'hygiène menstruelle.

Sachant qu'au cours d'une vie, on utilise en moyenne 10 000 tampons et serviettes pendant nos règles. Que si on se projette à l'échelle de la France, ça représente 4 milliards de protections utilisées chaque année...

Et pourtant, il est toujours impossible de savoir ce qui compose ces protections.

Aujourd'hui, en France et en Europe, il n'existe aucune réglementation spécifique destinée à encadrer la composition ou la commercialisation de ces produits.

Depuis 2020, nos 3 associations, Règles Élémentaires, le collectif Georgette Sand et la Fondation des Femmes se mobilisent pour plus de transparence sur la composition des protections menstruelles. En 2022, notre plaidoyer aboutit avec l'annonce par Olivier Véran, alors Ministre de la Santé, de la publication d'un décret visant plus de transparence sur la composition des protections.

Les engagements qui avaient été pris à l'époque visaient une information exhaustive et lisible pour les consommatrices :

Olivier Véran souhaite que les industriels du secteur inscrivent sur l'emballage de leurs produits la liste exacte « de tout ce qui compose les tampons, les serviettes hygiéniques et les coupes menstruelles ».

France Info

Ces informations devront figurer de manière « indélébile, visible, compréhensible et en langue française » sur les boîtes de « tous les produits d'hygiène intime interne ou externe » pour adultes commercialisés en France, même s'ils sont fabriqués hors de l'Hexagone, selon les précisions apportées par le ministère de la Santé à Libération.

Un an après, et suite à de nombreux allers/retours avec les services de l'État, nous avons le regret de constater que la version finale du texte est aujourd'hui complètement vidée de sa substance :

- **Seuls les ingrédients ajoutés « intentionnellement » par les fabricants sont concernés, par exemple, les parfums ajoutés dans certaines protections. De fait, ça ne permet pas de savoir quels ingrédients contiennent nos protections périodiques puisque la quasi totalité des résidus potentiellement toxiques retrouvés à ce jour dans les protections périodiques seraient issues, soit d'une contamination des matières premières ou des produits finis, soit formées lors des procédés de fabrication (ex. blanchiment, collage).**
- **La liste se trouvera sur la notice intérieure et non sur l'emballage lui-même. Il sera ainsi impossible d'accéder aux informations au moment de l'achat.**
- **Les produits textiles seront exempts de cette obligation d'affichage. Aujourd'hui, le marché des protections réutilisables, en particulier des culottes menstruelles, est en pleine expansion. Récemment, des substances potentiellement toxiques ont aussi été trouvés dans ces culottes. Il y a donc un enjeu à inclure les produits menstruels explicitement textiles dans le décret. En outre, pour être qualifié de « produit textile », il faut au moins 80% de fibres textiles. Or, c'est le cas de la plupart des tampons et serviettes.**



En l'état actuel, ce projet de décret nous apparaît comme un retour en arrière et un refus clair de responsabiliser les fabricants sur la composition de leurs produits afin d'avancer vers une meilleure connaissance de leur impact sur la santé.

De ce fait, nous lançons #affichetacompo, une campagne de communication numérique et une pétition sur la plateforme mesopinions.fr pour que tous et toutes puissent se mobiliser, signer, et faire part de son indignation. Notre objectif ? Que le Gouvernement revoie sa copie et modifie le projet de décret pour une véritable transparence et aboutisse à l'interdiction de tous les produits potentiellement toxiques dans la composition des protections périodiques.

Pourquoi réclamer cette transparence ?

Au-delà d'un droit légitime à savoir ce qui compose des produits utilisés régulièrement et au contact prolongé de son corps, cette transparence nous permettra in fine de pouvoir :

- **Mobiliser les fabricants sur des engagements d'amélioration de la composition de leurs produits et une meilleure maîtrise de l'origine des matières premières ;**
- **Conduire des études sur l'impact de l'utilisation des protections périodiques sur la santé (composition et condition d'utilisation) ;**
- **Interdire l'utilisation des substances parfumantes, en priorité celles susceptibles de présenter des effets sensibilisants ;**
- **Restreindre les substances chimiques autorisées dans les protections - comme cela a été demandé à la Commission Européenne pour les couches.**

En 2023, il est inacceptable que l'on ne sache toujours pas ce que nous mettons dans nos corps tous les mois. Signez massivement notre pétition #affichetacompo pour ne plus se poser de question sur nos protections.

À propos de Règles Élémentaires

Règles Élémentaires est la première association de lutte contre la précarité menstruelle et le tabou des règles. Elle organise des collectes de protections périodiques, remises ensuite à des associations et autres organisations du milieu socio-médical qui interviennent au plus près des femmes en situation de précarité. Elle sensibilise via des ateliers ou des événements. Petit à petit, l'association a fait entrer les règles dans le débat public, que ce soit à travers des mobilisations politiques, des événements, des grandes campagnes de sensibilisation... Bref, elle agit concrètement pour #changerlesregles ! Depuis sa création en 2015, l'association dénombre plus de 15 000 000 de protections collectées, plus de 10 000 personnes sensibilisées lors de nos ateliers et événements, plus de 1 200 000 mois de règles couverts. www.regleselementaires.com

À propos de la Fondation des Femmes

La Fondation des Femmes est la structure de référence en France pour l'égalité et les droits des Femmes et contre les violences dont elles sont victimes.

Grâce aux dons qu'elle reçoit, elle apporte un soutien financier, juridique et matériel aux initiatives associatives à fort impact, sur tout le territoire. Pour ne manquer aucune de nos initiatives et projets, suivez-nous sur les réseaux sociaux ! www.fondationdesfemmes.org

À propos de Georgette Sand

Le collectif Georgette Sand défend l'idée qu'on ne devrait plus s'appeler George pour être prise au sérieux. Il s'attache à déconstruire les stéréotypes, renforcer la capacité d'émancipation des femmes et à améliorer leur visibilité dans l'espace public afin que dès l'enfance, filles et garçons puissent connaître la diversité de celles qui composent ce monde. Mixte et horizontal, ses actions sont majoritairement en ligne, collaboratives et utilisent l'humour comme vecteur de changement, pour modifier les représentations féminines au niveau individuel, socioculturel et économique. www.georgettesand.com

[Lien de notre pétition](#)

Contacts presse :

Laurent Payet - LP Conseils :

laurent@lp-conseils.com - 06 89 95 48 87 - 01 53 26 42 10

Patricia Ide Beretti - LP Conseils :

patricia@lp-conseils.com - 07 79 82 30 75

Maud Leblon : maud@regleselementaires.com

Laury Gaube : laury@regleselementaires.com

Fondation des Femmes :

presse@fondationdesfemmes.org

Georgette Sand :

contact@georgettesand.com

